

BULLETIN 2025-01



Objet : Mise à jour des règles sur le port du casque

Date : Le 10 février 2025

Entrée en vigueur : Immédiatement

11.1.6 Tout compétiteur participant à des épreuves de classement, devra porter un casque conforme à l'une des normes suivantes:

- a) Homologation FIA
 - FIA 8890-2010 (non valide après 2028.12.31)
 - FIA 8859-2015
 - FIA 8860-2018
 - FIA 8859-2024
- b) Snell Foundation
 - SA 2015 (non valide après le 2025-12-31)
 - SA 2020
 - SA 2025

Nonobstant l'homologation de la FIA et les dates d'expiration de la Fondation Snell, Il est fortement recommandé de remplacer le casque après cinq ans d'utilisation régulière, à cause de la détérioration, ou après un accident grave qui aurait pu affaiblir le casque.